

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2020-105**SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n°2020/12

Objet de la délibération :

OBJET

**DESIGNATION DES
DELEGUES AU SICTOM DE
LA REGION DE
RAMBOUILLET**

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**

Date de la convocation :
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

VU l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Epernon au sein du SICTOM,

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner les délégués au SICTOM.

Sur l'exposé présenté,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTANTS :	POUR :	ABSTENTIONS :	CONTRE :
29	29		

APPROUVE la désignation de :

- 2 titulaires : Denis DURAND, Marc BAUDELLOT
- 2 suppléants : Jacques GAY, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL

en qualité de délégués de la commune au SICTOM.

Fait et Délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020_06_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.